

Angers : un vétérinaire soupçonné d'avoir aidé un ami à se suicider reconnu coupable en appel

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 16 minutes,

Mis à jour il y a 11 minutes



Le vétérinaire, âgé d'une soixantaine d'années, a été poursuivi pour avoir fourni de fausses ordonnances. *Caner / stock.adobe.com*

Le soixantenaire était poursuivi pour avoir fourni de fausses ordonnances à un ami atteint de la maladie de Charcot. Il a été dispensé de peine.

Un vétérinaire, relaxé en mai 2022 pour «*faux et usage de faux*» pour avoir rédigé de fausses ordonnances ayant permis le suicide d'un ami atteint de la maladie de Charcot, a été déclaré coupable en appel jeudi 30 novembre à Angers et dispensé de peine.

L'ami atteint de cette maladie neurodégénérative incurable, âgé de 59 ans, avait été retrouvé mort à son domicile le 21 mai 2019. Son autopsie avait révélé la présence d'une molécule mortelle issue de produits euthanasiant vétérinaires.

Céder face à la détresse

Une information judiciaire pour assassinat et tentative d'assassinat avait été ouverte contre le vétérinaire, des qualifications finalement abandonnées au cours de l'instruction. Le vétérinaire, âgé d'une soixantaine d'années, a finalement été poursuivi pour avoir fourni de fausses

ordonnances. Il avait obtenu en 2022 la relaxe pour ces faits de «*faux et usage de faux*» mais le parquet avait fait appel.

À l'audience devant le tribunal correctionnel, le praticien avait expliqué avoir «*d'abord refusé*» de répondre à la demande de son ami, finissant par céder face à sa détresse. Celui-ci avait laissé un écrit avant de se donner la mort: «*Il faut surtout me laisser partir cette fois*». «*Si l'aide au suicide n'est pas réprimée par le droit pénal, ce sont les moyens fournis qui le sont. Il y a une hypocrisie législative. On n'ose pas condamner l'assistance au suicide mais on l'empêche de manière indirecte. Ce n'est pas à la hauteur d'un débat clair sur la fin de vie et sur son éthique*», avait estimé l'avocat de la défense, Me Antoine Barret, à l'issue de l'audience en appel, tenue fin juin.

La rédaction vous conseille

- **Suicide assisté et prévention du suicide: la loi face à une contradiction**
- **Fin de vie: l'exécutif favorable à la piste du «suicide assisté»**
- **«Le prochain voyage»: quand le service public fait la promotion du suicide assisté**

Sujets

